

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
Haute-Saône  
Arrondissement  
VESOUL  
Commune  
Soing-Cubry-  
Charentenay

L'an deux mil dix-sept, le 02 mars, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 8  
**Pour 9**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Etaient présents : MM. PIERRE D- PETIT J-C – GLAUSER M – FIGARD X  
CHALMIN T – SEYLLER R - ROBERT G -- GIRARDET H  
Absent(s) excusé (s) CHEVALIER M -- DUGOURGEOT C  
Absent (s) : –AFFLATET C

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Hervé Girardet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation du  
20/02/2017  
C.R. affiché le 06/03/2017  
Le Maire,

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait refusé la modification des compétences communautaires. Il s'avère qu'il est nécessaire de voter point par point. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter :

### **Modification des compétences de la Communauté de Communes des Combes**

- création d'un office de tourisme, mise en œuvre d'une politique de soutien à l'amélioration de l'habitat par l'attribution d'aides aux propriétaires, mise en œuvre d'une politique culturelle ayant pour objectif la création d'une dynamique au service de la population et renforçant l'identité et l'attractivité du territoire et comprenant :

- la création et la gestion d'un espace culturel communautaire
- le portage et le soutien à des projets culturels
- le soutien à la lecture publique au travers de la mise en réseau des bibliothèques et une aide aux bibliothèques du territoire dans le cadre d'actions de développement et de promotion de la lecture publique en lien avec la Médiathèque Départementale de Prêt
- le développement d'actions en faveur de l'éveil et de l'éducation musicale.

Et refuse les autres modifications.

### **Encaissement de 2 chèques**

Orange décide de rembourser un trop versé correspondant aux factures de l'école (communication et internet). Le conseil municipal, l'exposé ci-dessus entendu, délibère autorise le Maire à encaisser les chèques de 16.40€ et de 22.61€ en émettant un titre de recette.

### **Vente d'herbe**

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à une vente d'herbe de la parcelle communale ZL N° 55 « Ile de la Latte » - territoire de Soing, selon la procédure réglementaire.

### **Indemnités de fonction des élus**

La loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 permet aux conseils municipaux de toutes les communes (et non plus seulement des communes de 1 000 habitants et plus) de fixer une indemnité de fonction inférieure au barème (art. L 2123-23 du CGCT). Dans ce cadre, il est nécessaire de reprendre une délibération dans les limites imposées par les articles 2123-20 à 2123-24 du CGCT. Le conseil municipal ne souhaite pas prendre le maximum et décide d'appliquer l'article L2123-20 du CGCT pour les communes de moins de 1000 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, avec les mêmes conditions notifiées par délibération de 2014

**Approbation des Comptes de Gestion 2016 :**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2016

**Présentation et vote des comptes administratifs 2016 :**

- Budget principal
- Budget du service de distribution d'eau potable et d'assainissement public

**Comptes administratifs**

Le Maire après avoir présenté les comptes 2016, se retire de la salle. M ; PETIT Jean-Claude prend la présidence de la séance. Les conseillers municipaux décide d'accepter à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

**Résultat de clôture au 31/12/16: Budget communal : + 165060€**

<b>Eau assainissement</b>	<b>Fonctionnement :</b>	<b>+ 5728.02€</b>
	<b>Investissement :</b>	<b>+ 41 445.25€</b>

**Réfection de conduite d'eau Rue des Forges et du Bélier :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de réfection de la conduite principale d'eau à Soing il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 108 000€, durée : 240 mois
- Taux fixe de 1.81%
- Périodicité : trimestrielle, frais et commissions : 150€.

**Emprunt moyen terme**

Un emprunt relais de 92 000€ en attendant le versement de la subvention attribuée :

**Remise en location**

Les locataires ont demandé la résiliation du bail consenti pour la location du logement 7 Place de la République à SOING à compter du 30 avril 2017.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette résiliation de bail et de remettre ce logement en location à compter du 1 mai 2017 pour un montant de loyer de 390€.

**mise en location**

Les travaux de réfection du logement du Presbytère de Soing sont bientôt terminés.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, après en avoir délibéré, décide :

- De mettre ce logement en location pour un montant de loyer de 340€.
- 

**Plan d'alignement**

A la requête de M. Pierre BOFFY, Géomètre Expert Foncier, 2, place René Hologne – 70000 Vesoul, gérant de la SARL Pierre BOFFY, Géomètre Expert, agissant pour le compte de la Commune de Soing-Cubry-Charentenay, propriétaire de la parcelle sise Commune de Soing-Cubry-Charentenay, section 191 AB n°95, en limite de la Promenade de la Saône, le conseil municipal décide de renoncer à l'application du plan d'alignement car non pertinent et fixe l'alignement individuel de la voie communale, au droit de la parcelle cadastrée 191 AB n°95, aux clous d'arpentage B et C, mentionnés et repérés sur le plan ci-annexé, dressé par M. Pierre BOFFY, Géomètre Expert à Vesoul, sous la référence 1683.

**Questions diverses**

**Assurance des agents Ircantec**

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat pour l'assurance du personnel communal non affilié à la CNRACL.

**Travaux sylvicoles**

Le conseil municipal souhaite une réunion avec le garde ONF.

**Courrier des sapeurs-pompiers**

Les sapeurs-pompiers ont fait une demande pour différents travaux. Un courrier de réponse sera adressé dans les meilleurs délais.

Séance levée à 23h45

Le Maire,

